



## **Evaluation du monitoring cantonal de la couverture vaccinale en Suisse : positions de l'OFSP, du groupe d'évaluation et de l'AMCS**

Berne, le 22.06.2017

### **Contexte**

Depuis 1999, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) fait relever dans toute la Suisse le statut vaccinal des enfants et des adolescents de 2, 8 et 16 ans. Les recensements cantonaux étayent l'évaluation des recommandations et des mesures préconisées par l'OFSP concernant les vaccinations. Six à huit cantons effectuent leurs relevés eux-mêmes ; dans certains cas, ce travail est délégué aux communes ou aux services scolaires. Les autres cantons ont confié cette tâche à l'Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention (EBPI), rattaché à l'université de Zurich. La Confédération et les cantons financent conjointement le monitoring cantonal de la couverture vaccinale (MCV) en Suisse.

Initialement facultatifs, les relevés cantonaux sont devenus obligatoires après la révision de la loi sur les épidémies (LEp). En outre, cette révision vise, d'une part, à mieux harmoniser les relevés cantonaux et confère à l'OFSP la compétence d'en fixer les modalités en concertation avec les cantons. Jusqu'ici, l'office n'a jamais fait usage de cette possibilité. D'autre part, elle sous-tend la Stratégie nationale de vaccination (SNV), approuvée par le Conseil fédéral en 2017. L'office a été chargé de la mettre en œuvre avec les cantons et les autres milieux intéressés. Dans ce contexte et au regard des disparités cantonales dans les méthodes de relevé, l'OFSP a commandé une évaluation du MCV en Suisse.

### **Objectifs et méthodologie**

L'évaluation était axée sur les objectifs suivants :

- **Sauvegarde des connaissances** : examiner et consigner les aspects essentiels du monitoring en sa version originale ;
- **Besoin d'optimisation, utilité et pertinence** : mettre en évidence les aspects à optimiser pour le monitoring (concernant le relevé des données et leur qualité, par exemple), l'utilité et la pertinence des résultats ; le cas échéant, mettre en place des analyses plus poussées. Clarifier les questions portant sur la protection et l'utilisation des données.
- **Concept de monitoring** : si nécessaire, l'adapter pour les périodes de relevés à venir, en s'appuyant sur les connaissances acquises à travers le concept actuel.

### **Résultats**

Les résultats sont décrits brièvement dans la synthèse du rapport ainsi que dans le chapitre 8 « Conclusions et recommandations » (disponible en français et en allemand). Ils sont détaillés dans le rapport final aux chapitres 2 à 7 et dans les annexes A à C (disponibles en allemand uniquement).

### **Recommandations**

Le rapport d'évaluation contient les recommandations suivantes à l'adresse de l'EBPI et de l'OFSP :



1. **Taux de réponse** : il serait judicieux de rester persévérant pour enrayer le recul constaté dans le taux de réponse.
2. **Canal de communication à large accès** : globalement, on constate que la communication en ligne prend toujours plus d'importance. On pourrait dès lors envisager de proposer aux parents (et aux jeunes) interrogés une forme électronique pour transmettre les données du carnet de vaccination.
3. **Actualisation de la liste téléphonique** : il serait judicieux d'analyser plus précisément la saisie des numéros de téléphones de l'annuaire afin de réduire à un minimum les non-réponses dus à des raisons techniques (par exemple, numéro non valide).
4. **Reproductibilité des résultats** : pour la garantir, il est impératif de bien documenter les étapes du travail, les hypothèses et les différents éléments du processus. Il conviendrait d'optimiser la documentation.
5. **Savoir-faire de l'OFS** : il faudra vérifier la possibilité de confier l'élaboration des bases du sondage et l'échantillonnage à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette démarche permettrait de poser les relevés sur une assise uniforme pour toute la Suisse.
6. **Réorientation de la conception du sondage** : on pourrait examiner si sa conception pourrait davantage s'axer sur une approche longitudinale. A envisager, par exemple, une extension de l'échantillonnage et/ou un découpage non plus cantonal, mais régional. Cette orientation permettrait de déceler plus tôt ou avec une plus grande probabilité les changements de la couverture vaccinale.
7. **Standard minimum** : En raison des disparités persistant dans la méthodologie et les contenus, il serait judicieux de vérifier si l'OFSP devrait proposer des normes minimales. Cette solution semble la seule viable pour améliorer de manière significative la comparabilité des relevés et des données cantonaux.
8. **Plan B contre le recul du taux de réponse** : le plus grand risque pour la qualité détecté pour le MCV actuel réside dans la forte probabilité de voir le taux de réponse se détériorer encore davantage. Si c'était le cas lors de la prochaine période de relevé, il faudrait envisager des concepts alternatifs.
9. **Réduction des risques liés à la concentration** : Selon l'OFSP, la répartition actuelle du travail entre l'EBPI et les cantons concentre les risques. Il serait possible de les réduire en répartissant les tâches entre plusieurs acteurs, sans pour autant qu'il en résulte un surcroît de travail de coordination pour l'OFSP. En coopération avec les cantons et l'EBPI, l'OFSP élaborerait un manuel de méthodologie, qui permettrait d'appuyer l'organisation des relevés sur plusieurs acteurs. Les cantons seraient ainsi libres de décider de s'occuper des recensements eux-mêmes ou de les confier à un tiers.
10. **Groupe d'accompagnement** : le groupe qui a accompagné l'évaluation, et qui représentait aussi les cantons, saluerait la création d'un groupe d'accompagnement pour s'échanger au sujet du MCV.

### Position de l'OFSP et du groupe d'évaluation

Le rapport consigne que le concept actuel de monitoring correspond aux dernières avancées scientifiques tout en démontrant l'utilité et la pertinence des données sur la couverture vaccinale pour les destinataires du document. Ce rapport décrit clairement les forces et les faiblesses du MCV cantonal en Suisse. Les conclusions et les recommandations sont à la fois concrètes et axées sur les résultats. Le rapport permet aux cantons de comparer leur relevés et à l'OFSP de discuter avec ces autorités des possibilités d'harmoniser le sondage. Par ailleurs, l'EBPI obtient



des pistes pour optimiser les aspects méthodologiques et la clarté des résultats. L'institut peut directement mettre en application les recommandations 1 à 4. L'OFSP s'attachera à documenter suffisamment les étapes, les hypothèses et la méthodologie en élaborant le manuel correspondant (recommandations 4 à 9). La mise en place d'un groupe d'accompagnement, préconisée dans la dixième recommandation, peut se faire sans délai si les cantons le jugent nécessaire. A moyen terme, il restera à l'OFSP à examiner les recommandations 5 à 8 et, le cas échéant, à en discuter au sein du groupe d'accompagnement.

#### **Prise de position de l'Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS)**

L'AMCS a reçu pour vérification le rapport de l'évaluation du monitoring cantonal de la couverture vaccinale (MCV) et la prise de position de l'OFSP et le groupe d'accompagnement de l'évaluation. Ils valorisent le rapport comme compréhensible, complet, scientifiquement solide et bien qualifié à évoluer le MCV. En principe, l'établissement d'un groupe d'accompagnement pour le MCV est approuvé.

Daniel Koch, Dr med MPH

Responsable de la division Maladies transmissibles